

**Préfecture de
Haute - Garonne**

**Commune de
MIREMONT**

Dossier n° DP03134523G0072

Demande déposée le : 13/11/2023

Complétée le :

Par : Monsieur VALENTE PEREIRA VITOR

Demeurant à : 28 chemin de la Tuilerie
31190 Miremont

Pour : projet non défini

Sur un terrain sis à : 28 Chemin de la
Tuilerie 31190 Miremont

Objet : Rejet tacite

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 13/11/2023, pour un projet situé 28 Chemin de la Tuilerie 31190 Miremont.

Par lettre du 08/12/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

Formulaire DPMI. Cerfa

DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

P2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme]. A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)

DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)

DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..). Inutile pour un simple ravalement de façade

DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]

DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R.431-10 d) du code de l'urbanisme]

DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

Ces pièces n'ayant pas été adressée à la mairie de MIREMONT dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite.**

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MIREMONT, le 06/06/2024

le Maire



Serge BAURENS